



Critères généraux

Les élèves qui demandent leur intégration dans les structures "Sports-Arts-Etudes" doivent répondre aux critères ci-après :

D'une manière générale :

- faire preuve de motivation, de sérieux et de volonté dans son activité scolaire et sportive ou artistique
- pratiquer une activité sportive ou artistique à raison d'un minimum de 10 heures par semaine, sans compter les déplacements et les activités ponctuelles
- participer régulièrement à des compétitions ou concours de haut niveau

D'une manière spécifique :

Pour chaque discipline sportive ou artistique, des critères spécifiques sont établis. Ils varient selon la discipline et tiennent compte non seulement du niveau, mais également de la marge de progression, de l'application,...

Les associations impliquées dans la structure offrent aux élèves concerné-e-s des conditions de pratique sportive et artistique de haut niveau assumées par des formateurs-trices au bénéfice des titres reconnus par les instances nationales ou cantonales compétentes

Des élèves du Jura bernois peuvent être admis-es dans une structure SAE. Une convention passée entre les cantons de Berne et du Jura règle les modalités liées à leur accueil (organisation, administration et finances)

Les détenteurs de la carte Swiss Olympic Talent sont admissibles en regard des critères sportifs au sein de la structure SAE sous réserve des autres critères (comportement scolaire, visite médicale,...)

Les responsables SAE après discussion avec les responsables scolaires, sportifs et artistiques, peuvent limiter le nombre d'élèves SAE intégrés au sein d'un établissement pour des raisons d'organisation scolaire notamment.

Document de référence :

Directive réglant l'organisation et le fonctionnement des structures "Sports-Arts-Etudes" dans les écoles secondaires (5 mai 2001)